

nouvelles sans excentricité ; les artistes et les acheteurs minustieux y viennent choisir leur cadeau d'étreannes, sûrs qu'ils sont d'y trouver un objet précieux, fut-il de prix modeste, et un ouvrage d'un goût sobre et distingué, fût-il riche et luxueux. 6597-6536 19 d.

L'Administration des Postes nous prie de publier, dans l'intérêt du public, les renseignements suivants :

SERVICE DES POSTES.

Le public ne saurait prendre trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très lisiblement, et surtout le nom du bureau de poste ou de distribution qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune à plusieurs localités, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français, par exemple : Valence (Espagne), Valence (Drôme), Grenade (Espagne), Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne). Lorsque dans le même département deux bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire.

Il existe dans la salle d'attente des bureaux de poste un autre tableau intitulé : *Instructions relatives à la fermeture et à la rédaction de la souscription des lettres*, donnant à ce sujet tous les renseignements que peut désirer le public, au moyen d'une série de modèles variés qu'il n'aura qu'à reproduire suivant les circonstances.

Les lettres sur la souscription desquelles se trouvent indiquées, soit par un timbre, soit par une mention manuscrite, le nom et le domicile de l'expéditeur, sont renvoyées dans un court délai, à leur auteur, sans avoir été ouvertes, quand la distribution n'a pu en être effectuée pour une cause quelconque.

L'expéditeur qui désire s'assurer, en cas de non-distribution, le renvoi d'une lettre sur la souscription de laquelle il ne veut indiquer ni son nom ni son domicile, doit fournir ces indications dans l'intérieur de sa lettre même. Ce renvoi lui est fait après ouverture de la lettre.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

Timbres-poste. — De leur valeur. — De leur emploi.

Les timbres-poste sont de huit valeurs différentes : 1 centime, 2 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 20 centimes, 40 centimes, 80 centimes. Ces divers timbres-poste sont différenciés entre eux par leur couleur. Ils sont vendus dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les botliers des postes.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-poste sur les objets à affranchir.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 10 grammes est affranchie avec un timbre de 20 centimes, elle est considérée comme non affranchie ; elle doit 60 centimes ; en déduisant 20 centimes que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 centimes.

Le poids des timbres-poste est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

1^{er} TARIF. — Texte des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie :

Lettres affranchies du poids de 10 grammes inclusivement, 20 c. ; — non-affranchies, 30 c.

Lettres affranchies au-dessus du poids de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement, 40 c. ; — non-affranchies, 60 c.

Lettres affranchies au-dessus du poids de 20 grammes jusqu'à 40 grammes inclusivement, 80 c. ; — non-affranchies, 1 fr. 20 c.

Lettres affranchies au-dessus du poids de 40 grammes jusqu'à 200 grammes inclusivement, 1 fr. 60 c. ; — non-affranchies, 2 fr. 40 c.

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédent, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

3^e TARIF. — Texte des lettres de Paris pour Paris. (L'enceinte des fortifications, embrasse le territoire de Paris et en marque les limites. Les anciennes communes englobées dans cette enceinte ont prisiées de Paris) :

Lettres affranchies du poids de 15 grammes inclusivement, 10 cent. ; — non-affranchies, 15 cent.

Lettres affranchies du poids de 15 grammes à 20 grammes inclusivement, 20 cent. ; — non-affranchies, 25 cent.

Lettres affranchies de 20 à 60 grammes inclusivement, 30 cent. ; — non-affranchies, 35 c.

Lettres affranchies de 60 à 90 grammes,

Pénalités applicables aux contraventions aux lois sur la poste.

1^o Transport illicite de correspondance. La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service des postes : 1^o des lettres cachetées ou non cachetées circu-

lant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis ; 2^o des journaux, ouvrages périodiques, circulaires es avis divers, imprimés, lithographiés ou autographiés ; elle interdit, en outre, de renfermer dans les imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. Toute contravention est punie d'une amende de 150 à 300 francs, et, en cas de récidive, d'une amende de 300 à 3,000 francs. (Arrêté du 27 prairial an IX et lois des 22 juin 1854 et 25 juin 1856).

Par exception aux dispositions qui précèdent, es ouvrages périodiques non politiques formant un paquet dont le poids dépasse un kilogramme, ou faisant partie d'un paquet de librairie qui dépasse le même poids, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste, mais à la condition expresse que, dans l'un et l'autre cas, les exemplaires ne porteront aucune mention ou suscription de nature à faciliter la remise à d'autres personnes que le destinataire du paquet.

Des annotations manuscrites, consignées sur les échantillons ou sur les papiers d'affaires eux-mêmes, peuvent également être ajoutées moyennant l'acquiescement préalable d'une taxe supplémentaire de 20 centimes.

2^o Insertion de valeurs dans les lettres. La loi défend l'insertion dans les lettres chargées ou non chargées des matières d'or et d'argent, des bijoux ou autres objets précieux. Elle interdit en outre l'insertion, dans les lettres non chargées, de billets de banque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 francs à 500 francs. (Loi du 4 juin 1859).

3^o Double emploi de timbre-postes.

L'usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre est puni d'une amende de 50 à 1,000 fr. En cas de récidive, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à un mois, et l'amende est double. Est punie des mêmes peines, suivant les distinctions sus-établies, la vente ou tentative de vente d'un timbre poste ayant déjà servi. (Loi du 16 octobre, 1849).

4^o Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1^o du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'Etat, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'entrée au-dessous de 50 cent.

Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1^o, un droit de timbre de 50 centimes. 300 distributeurs ont été autorisés à émettre et à payer des mandats pour des sommes de francs et au-dessous.

Lettres pour les colonies et l'étranger

La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux des postes ; ils se trouvent aussi dans l'Annuaire des Postes, et dans un tarif dont la vente aux particuliers est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-poste et jetées à la boîte, soit en numéraire aux guichets des bureaux et laissées entre les mains des receveurs des postes. Revêues de timbres internationaux, elles sont considérées comme non-affranchies, et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination des pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Lettres de et pour les armées à l'étranger.

Les lettres de l'intérieur de l'Empire pour les armées françaises à l'étranger, et réciproquement, ne supportent que la taxe de direction à direction, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français.

Les lettres des armées françaises à l'étranger pour l'intérieur de l'Empire doivent être déposées dans les bureaux de poste militaires français à l'exclusion des bureaux de poste civils des pays où se trouvent les armées. Il n'est pas reçu de lettres chargées contenant des valeurs déclarées ni de valeurs cotées à destination de l'étranger et des armées à l'extérieur de l'Empire.

(La suite prochainement)

Un Tirage en Janvier
— GRANDES LOTERIES AUTORISÉES —
VOULEZ-VOUS 350,000 FR
POUR VOS ETRENNES ?
Adressez immédiatement TROIS FRANCS (mandat de poste ou timbres-poste). Au DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris, et vous recevrez douze billets pour toutes chances de gain de 352 lots. — 3 gros lots de 100,000—100,000—150,000 fr.—(350,000 fr.)
AVEC VOS 12 BILLETS
vous aurez
toute chances de gain de tous tirages
Demandez immédiatement vos billets si
POUR VOS ETRENNES
VOUS VOULEZ 350,000 FR
30 d. 6508

COMMERCE

Havre, 17 décembre.

Cotons. — Nous ouvrons la semaine sur place avec un marché animé et des prix en voie de hausse surtout pour cotons à livrer. — Les ventes, à quatre heures, en effets à 2,416 b., et l'on paie rondement 160 fr. pour très ordinaire Louisiane et même plutôt plus pour bons classements, et il faut accorder le même prix pour très bas, sur mois de janvier à mars. — On a fait à 155 fr. du Louisiane 1^{er} ordinary et 2^{er} good ordinary ; à 160 fr. du Louisiane strict good ordinary ; des Oomra par Clark, à 122 fr. 50.

Laines. — En provenances de la Plata, on a de nouveau réalisé 20 b. Monte-Video en suint de 1 fr. 50 à 2 fr. 05.

Bombay, 8 décembre.
Le coton Oomrawuttie nouveau vaut 275 R. ou 110 fr., coût et fret.

Madras, 11 décembre.
Coton : Le Western est coté 9 d. par liv. anglaise, franco à bord et fret.

Alexandrie, 12 décembre.
Coton : Fully fair, 29 Tal. — Marché haussant.

Liverpool, lundi.
Le marché ouvre animé ; ventes, 20,000 b. à prix plus chers.

BULLETIN FINANCIER.

La physiologie du marché est moins bonne que samedi. La liquidation des valeurs s'effectue dans des conditions généralement favorables pour les vendeurs. Les valeurs de mobilier sont particulièrement offertes. La faiblesse du marché se continue jusqu'en clôture. L'Italien seul est en hausse. Reste samedi à 56.80, il a fait aujourd'hui 57.30 et reste à 57.40 avec 1^{er} c. de report. La rente (coupon détaché) perd 3 c. à 68.90 après avoir varié de 68.85 à 68.95. Le Mexicain reste à 22 1/4, et le Turc à 33.50. Les consolidés anglais sont venus sans changements à 89 1/8.

Le mobilier a fléchi de 570 f. à 546.25 pour fermer à 553.75. L'Espagnol ouvert à 317.50 reste à 305. Les chemins Français sont fermes. Le Nord finit à 1195 et le Lyon à 995. Les Lombards ont fléchi de 390 à 382.50. Les transatlantiques restent à 480 et l'immobilière à 382.50. Le Comptoir d'Escompte s'est tenu de 847.50 à 852.50.

Banque de France 3,600.
Crédit Foncier 1,390.

COURS DE LA BOURSE

Du 18 décembre 1866.

Cours de ce jour	Cours précédent
2 ^o 68 92 1/2	3 ^o 68 95
3 ^o 97 80	4 1/2..... 98 00

Les plumes métalliques de Hinks Weth et Co, de Birmingham, jouissent toujours d'une excellente réputation. Parmi les meilleurs articles sortis de cette fabrique, nous citerons les *Plumes César*.

Propos à tous les genres d'écriture, car elles sont faites en trois numéros différents, extra fin, fin et moyen, elles sont renfermées dans des boîtes en métal, solides et élégantes, ornées en relief du portrait authentique de l'illustre fondateur de l'Empire romain.

La douce Revalésière Du Barry, guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi lesquelles le maréchal duc de Ruskow, madame la marquise de Bréhan, etc., etc.—En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 3/4 kil., 6 fr. ; 1 kil., 8 fr. ; 2 kil., 16 fr. ; 3 kil., 24 fr. ; 4 kil., 32 fr. ; 6 kil., 48 fr. ; 12 kil., 96 fr. ; 24 kil., 192 fr. ; 48 kil., 384 fr. ; 96 kil., 768 fr. ; 192 kil., 1536 fr. ; 384 kil., 3072 fr. ; 768 kil., 6144 fr. ; 1536 kil., 12288 fr. ; 3072 kil., 24576 fr. ; 6144 kil., 49152 fr. ; 12288 kil., 98304 fr. ; 24576 kil., 196608 fr. ; 49152 kil., 393216 fr. ; 98304 kil., 786432 fr. ; 196608 kil., 1572864 fr. ; 393216 kil., 3145728 fr. ; 786432 kil., 6291456 fr. ; 1572864 kil., 12582912 fr. ; 3145728 kil., 25165824 fr. ; 6291456 kil., 50331648 fr. ; 12582912 kil., 100663296 fr. ; 25165824 kil., 201326592 fr. ; 50331648 kil., 402653184 fr. ; 100663296 kil., 805306368 fr. ; 201326592 kil., 1610612736 fr. ; 402653184 kil., 3221225472 fr. ; 805306368 kil., 6442450944 fr. ; 1610612736 kil., 12884901888 fr. ; 3221225472 kil., 25769803776 fr. ; 6442450944 kil., 51539607552 fr. ; 12884901888 kil., 103079215104 fr. ; 25769803776 kil., 206158430208 fr. ; 51539607552 kil., 4123167441664 fr. ; 103079215104 kil., 8246334883328 fr. ; 206158430208 kil., 16492669766656 fr. ; 4123167441664 kil., 32985339533312 fr. ; 8246334883328 kil., 65970679066624 fr. ; 16492669766656 kil., 131941358133248 fr. ; 32985339533312 kil., 263882716266496 fr. ; 65970679066624 kil., 527765432532992 fr. ; 12884901888 kil., 1055530865065984 fr. ; 25769803776 kil., 2111061730131968 fr. ; 51539607552 kil., 4222123460263936 fr. ; 103079215104 kil., 8444246920527872 fr. ; 206158430208 kil., 16888493841055744 fr. ; 4123167441664 kil., 33776987682111488 fr. ; 8246334883328 kil., 67553975364222976 fr. ; 16492669766656 kil., 135107950728445952 fr. ; 32985339533312 kil., 270215901456891904 fr. ; 65970679066624 kil., 540431802913783808 fr. ; 12884901888 kil., 1080863605827567616 fr. ; 25769803776 kil., 2161727211655135232 fr. ; 51539607552 kil., 4323454423310270464 fr. ; 103079215104 kil., 8646908846620540928 fr. ; 206158430208 kil., 17293817693241081856 fr. ; 4123167441664 kil., 34587635386482163712 fr. ; 8246334883328 kil., 69175270772964327424 fr. ; 16492669766656 kil., 138350541545928654848 fr. ; 32985339533312 kil., 276701083091857309696 fr. ; 65970679066624 kil., 553402166183714619392 fr. ; 12884901888 kil., 1106804332367429238784 fr. ; 25769803776 kil., 2213608664734858477568 fr. ; 51539607552 kil., 4427217329469716955136 fr. ; 103079215104 kil., 8854434658939433910272 fr. ; 206158430208 kil., 17708869317878867820544 fr. ; 4123167441664 kil., 35417738635757735641088 fr. ; 8246334883328 kil., 70835477271515471282176 fr. ; 16492669766656 kil., 141670954543030942564352 fr. ; 32985339533312 kil., 283341909086061885128704 fr. ; 65970679066624 kil., 566683818172123770257408 fr. ; 12884901888 kil., 1133367636344247540514816 fr. ; 25769803776 kil., 2266735272688495081029632 fr. ; 51539607552 kil., 4533470545376990162059264 fr. ; 103079215104 kil., 9066941090753980324118528 fr. ; 206158430208 kil., 18133882181507960648237056 fr. ; 4123167441664 kil., 36267764363015921296474112 fr. ; 8246334883328 kil., 72535528726031842592948224 fr. ; 16492669766656 kil., 145071057452063685185896448 fr. ; 32985339533312 kil., 290142114904127370371792896 fr. ; 65970679066624 kil., 580284229808254740743585792 fr. ; 12884901888 kil., 1160568459616509481487171584 fr. ; 25769803776 kil., 2321136919233018962974343168 fr. ; 51539607552 kil., 4642273838466037925948686336 fr. ; 103079215104 kil., 9284547676932075851897372672 fr. ; 206158430208 kil., 18569095353864151703794745344 fr. ; 4123167441664 kil., 37138190707728303407589490688 fr. ; 8246334883328 kil., 74276381415456606815178981376 fr. ; 16492669766656 kil., 148552762830913213630357962752 fr. ; 32985339533312 kil., 297105525661826427260715925504 fr. ; 65970679066624 kil., 594211051323652854521431851008 fr. ; 12884901888 kil., 1188422102647305709042863022016 fr. ; 25769803776 kil., 2376844205294611418085726044032 fr. ; 51539607552 kil., 4753688410589222836171452088064 fr. ; 103079215104 kil., 9507376821178445672342904176128 fr. ; 206158430208 kil., 19014753642356891344685808352256 fr. ; 4123167441664 kil., 38029507284713782689371616704512 fr. ; 8246334883328 kil., 76059014569427565378743233409024 fr. ; 16492669766656 kil., 152118029138855130757486466818048 fr. ; 32985339533312 kil., 304236058277710261514972933636096 fr. ; 65970679066624 kil., 608472116555420523029945867272192 fr. ; 12884901888 kil., 1216944233110841046059891734544384 fr. ; 25769803776 kil., 2433888466221682092119783469088768 fr. ; 51539607552 kil., 4867776932443364184239566938177536 fr. ; 103079215104 kil., 9735553864886728368479133876355072 fr. ; 206158430208 kil., 19471107729773456736958267752710144 fr. ; 4123167441664 kil., 38942215459546913473916535505420288 fr. ; 8246334883328 kil., 77884430919093826947833071010840576 fr. ; 16492669766656 kil., 155768861838187653895666142021681152 fr. ; 32985339533312 kil., 311537723676375307791332284043362304 fr. ; 65970679066624 kil., 623075447352750615582664568086724608 fr. ; 12884901888 kil., 12461508947055012311653291361734481216 fr. ; 25769803776 kil., 24923017894110024623306582723468924232 fr. ; 51539607552 kil., 49846035788220049246613165446937848464 fr. ; 103079215104 kil., 99692071576440098493226330893875736928 fr. ; 206158430208 kil., 19938414315288019698645266178775147376 fr. ; 4123167441664 kil., 39876828630576039397290532357550294752 fr. ; 8246334883328 kil., 79753657261152078794581064715100589504 fr. ; 16492669766656 kil., 15950731452230415758916212943020117008 fr. ; 32985339533312 kil., 31901462904460831517832425886040234016 fr. ; 65970679066624 kil., 63802925808921663035664851772080468032 fr. ; 12884901888 kil., 127605851617843326071329703544161366464 fr. ; 25769803776 kil., 2552117032356866521426594070883233332928 fr. ; 51539607552 kil., 51042340647137330428531881417664666656576 fr. ; 103079215104 kil., 10208468129427466085706376283532933311152 fr. ; 206158430208 kil., 20416936258854932171412752567065866622304 fr. ; 4123167441664 kil., 408338725177098643428255051341317332448 fr. ; 8246334883328 kil., 816677450354197286856510102682634664896 fr. ; 16492669766656 kil., 1633354900708394573713020205365269329792 fr. ; 32985339533312 kil., 3266709801416789147426040410730538659584 fr. ; 65970679066624 kil., 6533419602833578294852080821461077319168 fr. ; 12884901888 kil., 13066839205667156589704161642922154338368 fr. ; 25769803776 kil., 26133678411334313179408323285844308676736 fr. ; 51539607552 kil., 52267356822668626358816646571688617353472 fr. ; 103079215104 kil., 104534713645337252717633291143772346868448 fr. ; 206158430208 kil., 209069427290674505435266582287544693736896 fr. ; 4123167441664 kil., 41813885458134901087053316457508938747776 fr. ; 8246334883328 kil., 83627770916269802174106632915017877495552 fr. ; 16492669766656 kil., 16725554183253960434821326583003575499104 fr. ; 32985339533312 kil., 3345110836650792086964265316600715098208 fr. ; 65970679066624 kil., 66902216733015841739285306332014300196416 fr. ; 12884901888 kil., 1338044334660316835785706126640260039328 fr. ; 25769803776 kil., 2676088669320633671571412253280520078656 fr. ; 51539607552 kil., 5352177338641267343142825066561040157312 fr. ; 103079215104 kil., 10704354677282534686285650133122080344224 fr. ; 206158430208 kil., 2140870935456506937257130026624416806848 fr. ; 4123167441664 kil., 42817418709130138745142600532488336137376 fr. ; 8246334883328 kil., 85634837418260277490285201064966722745728 fr. ; 16492669766656 kil., 17126967483652055498057040212993